

Contact : tél. 03 87 34 19 62 mail : lrlegales@republicain-lorrain.fr

AVIS DE MARCHES

Pouvoir adjudicateur : SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALAINC FUMONELLE, Espace Européen de l'entreprise BP 10020 SCHILTINGHEIM - 1 rue de Rome 67013 STRASBOURG CEDEX. Téléphone : 03 88 19 29 19 - Télécopie : 03 88 81 18 91

Marchés faisant l'objet d'une procédure adaptée ouverte : Objet des marchés des offres - Marché n° 2018T0221APAFEM01 - Périmètre de BITCHIE Travaux de pose de réseaux d'assainissement - Commune de Epping, annexe de Urbach

Date limite de réception : 10/09/2018

Téléchargement du dossier de consultation et renseignements sur : www.sdea.fr - Espace Marchés Publiques

Les offres seront rédigées en langue française et envoyées sous pli fermés à l'adresse indiquée au règlement de la consultation ou transmises par voie dématérialisée sur le site du SDEA : www.sdea.fr

Justificatifs à produire et critères d'attribution : conformément au règlement de la consultation

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Date d'envoi à la publication : 27 juillet 2018

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal. Toutes informations peuvent être demandées à Monsieur le Maire.

**PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMUNE DE MEXY**

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE
PUBLIQUE**

Le préfet de Meurthe-et-Moselle informe la population que par arrêté préfectoral du 29 juin 2018, il sera procédé à une enquête publique d'une durée de 50 jours consécutifs, du mercredi 29 août au jeudi 27 septembre 2018 inclus, sur les dispositions du projet de révision partielle du plan de prévention des risques miniers du secteur de Longwy sur le territoire de la commune de Mexy. L'Etat est compétent pour l'élaboration et la mise en oeuvre des plans de prévention des risques miniers (PPRM). Le PPRM du secteur de Longwy a été approuvé le 24 janvier 2012. La présente révision du PPRM, qui ne concerne que le territoire de la commune de Mexy, porte sur les éléments suivants : l'entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012 de la notion de surface de plancher telle que définie à l'article R.112-22 du code de l'urbanisme en remplacement de la notion de surface Hors Oeuvre Brute (SHOB) et de la Surface Hors Oeuvre Nette (SHON) ; - la clarification de certaines dispositions du règlement ; - la révision de la carte des zones miniers sur la commune de Mexy élaborée par GEODERIS le 13 mars 2013.

M. René JUDY, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par le tribunal administratif de Nancy.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes : - à la mairie de Mexy, aux jours et heures d'ouverture habituels au public ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur et indiquées ci-après ; - sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr rubrique "Enquêtes publiques" - "Enquêtes et consultations publiques" - "Enquêtes publiques" - "Liste des enquêtes publiques en cours" ; - sur les postes informatiques disponibles à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (6, rue Sainte Catherine - 54000 NANCY) aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après : - par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Mexy - à l'attention de M. René JUDY, commissaire enquêteur - Rue Jules Ferry - BP18 - 54155 MEXY - sur le registre d'enquête disponible dans la mairie de Mexy aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur ; - par mail adressé à M. René JUDY, commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : pref-scp22@meurthe-et-moselle.gouv.fr - directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences qui se tiendront à la mairie de Mexy aux jours et heures suivants : * mercredi 29 août 2018 de 8h30 à 11h30, mercredi 5 septembre 2018 de 16h00 à 18h00, * vendredi 21 septembre 2018 de 15h00 à 17h00, * jeudi 27 septembre 2018 de 15h00 à 18h00.

Toute personne peut demander à obtenir des informations sur le projet de révision du plan après de la Direction départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle - Service aménagement durable urbanisme et risques - Unité prévention des risques - CC n°07205 - 54035 NANCY Cedex (tél. du service : 03 83 91 40 03).

Pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur selon les modalités suivantes : - aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Mexy ; - à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (bâtiment rue Sainte Catherine - service de la coordination des politiques publiques - bureau des procédures environnementales) ; - sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

LE PREFET DE LA MOSELLE COMMUNE

L'arrêté préfectoral n°2018-DCAT/BEPE-169 du 27 juillet 2018 prescrit l'ouverture d'une consultation du public à la mairie de Nelling relative à la régularisation du classement des installations de fabrication industrielle de pain et de pâtisseries fraîches exploitées par la société TILLY sur le territoire de cette même commune.

Le dossier est tenu à la disposition du public pendant une durée de quatre semaines, soit du 20 août 2018 au 17 septembre 2018 inclus pour y être consulté pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie susvisée au public.

Il est également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Moselle (www.moselle.gouv.fr - publications - consultations du public sur des projets ayant un impact sur l'environnement).

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Nelling ou les adresser au Préfet par lettre à la Préfecture de la Moselle Bureau des Enquêtes Publiques et de l'Environnement, 9, place de la Préfecture 57034 METZ - Cedex 1, ou le cas échéant, par voie électronique (pref-consultations-sarreguemines@moselle.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public, soit le 17 septembre 2018.

Le dossier d'enregistrement est transmis au conseil municipal de la commune d'implantation du projet - Nelling ainsi qu'aux conseils municipaux des communes de Grening, Insming, et Reining, communes comprises dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet, pour avis.

Ne peut être pris en considération que l'avis exprimé et communiqué au préfet par le maire dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit le 2 octobre 2018.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à la société TILLY - 24 route de Hellimer - 57670 NELLING - tél. 03 87 01 60 35 - Mme Julie CHERIFROU - juliecherifrou@tilly.fr

A l'issue de la procédure d'instruction, et après consultation éventuelle du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, le Préfet de la Moselle statuera par arrêté sur la demande de la société TILLY.

La décision sera soit un arrêté préfectoral d'enregistrement assorti de prescriptions, soit un arrêté préfectoral de refus d'enregistrement.

Vue des sociétés

S.A.S.U. CARS 54 au capital de 500 €
8 avenue Clémenceau 54150 Briey - Siren 823 308 515

Suivant assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2017, l'associé unique a désigné en qualité de Président, à compter du 21 mai 2017 et pour une durée indéterminée M. Marius Asat Garraubi demeurant au Les Loperies, Saint-Pere (58261), en remplacement de M. Jean-Michel Daniel Koster démissionnaire. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Briey.

AVIS

SHERPA Société à Responsabilité Limitée au capital de 32 000 euros
Siège social : Rue du Canal- 54250 CHAMPIGNY-LÈVES
385 783 288 RCS NANCY

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 28/07/2018, la Société par Actions Simplifiée ILS INVESTISSEMENTS, au capital de 336 850 euros, siège social 20 Rue des Tilleuls à 67400 SOUFFELWEYERSHEIM, 1 503 545 360 RCS STRASBOURG a, en sa qualité d'associé unique de la Société SHERPA, décidé la dissolution anticipée de dernière. Conformément aux dispositions de l'article 1844-3 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de NANCY.

Pour avis

CONSEILS ET APPLICATIONS JURIDIQUES
Société d'Avocats
15 rue du Parc 67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03.88.56.91.74 Fax. 03.88.56.91.68

GREENOBYLER
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée d'Architecture
au capital de 1.000 €
Siège social : 9 Rue du Général Frère 57960 MEISENTHAL
Inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des
Architectes de la Région Grand Est
sous le numéro S20133

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MEISENTHAL du 27/06/2018 et du 12/07/2018, enregistré au Service Départemental de l'enregistrement de METZ le 23/07/2018, Dossier 2018 31239, ref 2018 A 03067, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : GREENOBYLER
Forme sociale : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée d'Architecture
Siège social : 9 Rue du Général Frère 57960 MEISENTHAL
Objet social : La société a pour objet l'exercice de la profession d'architecte et d'urbanisme en particulier de la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés
Capital social : Le capital social est de 1.000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.
Est nommée présidente gérante de la société : Mme Emmanuelle ROMBACH demeurant 9 rue du Général Frère 57960 MEISENTHAL. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SARRIEUGEMINES.
Pour publication légale, Avocat

Etude de Maître Christian GOURIEUX
Avocat près la Cour d'Appel de Nancy
Membre de l'Association Française des Avocats
Conseils d'Entreprises
Spécialiste en Droit des Sociétés et en Droit Commercial
22, rue Léon Blum 54.500 VANDEOEUVRE-LES-NANCY

SETIA AUTOMATISMES
Société par Actions Simplifiée au capital de 660.000 Euros
Siège social : 8, rue de Lorraine,
ZAC Croix de Saint Nicolas, GONDREVILLE (54.840)
310 679 402 RCS NANCY

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique de la Société SETIA AUTOMATISMES, en date du vingt-cinq Juin deux mille quinze, dûment enregistré le vingt-sept Février deux mille dix-neuf au Service de la Publicité Foncière de Nancy et de l'enregistrement de Nancy, Dossier 2018 12380, référence 2018 A 00725, le capital social a été augmenté de la somme de 360.000 Euros par émission de mille deux cents actions nouvelles émises au pair, pour le porter ainsi de la somme de 300.000 Euros à la somme de 660.000 Euros.
L'article 7 "CAPITAL SOCIAL" des Statuts a été modifié en conséquence :
Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de trois cent mille euros (300.000 €).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de six cent soixante mille euros (660.000 €).
Pour avis, La Présidente, SETIA GROUPE

Notre quotidien est habilité à publier les annonces légales et judiciaires en 2018 dans les Départements de la Moselle et de la Meurthe et Moselle au tarif de 1.826 HT du millimètre colonne.
(Arrêtés préfectoraux : décembre 2017)

Montois-la-Montagne

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

Identification de la collectivité qui passe le marché : Mairie de Montois-la-Montagne, 8 rue de la Mairie - 57860 - MONTOIS-LA-MONTAGNE

Mode de passation : Marché passé selon la procédure adaptée.

Objet du marché : Exploitation des installations de chauffage, ventilation et production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux pour une durée de trois ans.

Consistance des travaux :
- Approvisionnement et fourniture du combustible (P)
- Conduite entretiens et réglage des installations thermiques, d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de traitement d'air (I2).

Modalités de retrait des dossiers de consultation : Le dossier de consultation est à demander
- par courrier
- par voie électronique mairie@mairie-montois.fr
L'envoi des dossiers s'effectuera uniquement par mail au format PDF

Date limite de remise des offres : vendredi 31 Août 2018 à 15 heures

Instance de recours : Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 Avenue de la Paix, 67000 STRASBOURG

Date d'envoi du présent avis : 30 juillet 2018.

Avis d'attribution

AVIS D'ATTRIBUTION

Commune de Talange

Commune de Talange - 46 Grand'Rue 57525 TALANGE
mairiemairie@talange.fr

OBJET DU MARCHÉ : MAPA POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE POUR LE TRANSPORT DE PERSONNES
TYPE DE MARCHÉ : Fournitures

ATTRIBUTION DES MARCHES OU DES LOTS : Attribué le 30 juillet 2018
Titulaire : RENAULT AUTO LOSANGE - METZ 57

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 30 juillet 2018

Avis publics

COMMUNE DE COVILLER

**ENQUÊTE PUBLIQUE
sur la révision du POS transformé en PLU**

2ème insertion

Par arrêté n°2018-04 du 12 juin 2018, Le maire de Coviller, ordonne l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'urbanisme. Le dossier comprend notamment les informations environnementales se rapportant au PLU.

A cet effet, Monsieur Raymond COLIN (retraité), a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie pour une durée de 40 jours à partir du 31 juillet 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie les :
* Mardi 31 juillet 2018 de 15 heures à 17 heures.
* Vendredi 17 août 2018 de 17 heures à 19 heures.
* Samedi 8 septembre 2018 de 08 heures à 9 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie ainsi que sur le registre dématérialisé suivant :
https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/MA54141.html
Les observations peuvent également être adressées par écrit en mairie au nom du commissaire-enquêteur et à l'adresse mail suivante : coviller.plu@orange.fr puis consultables sur le registre dématérialisé.

En outre, une poste informatique est mis à disposition du public en mairie de Coviller aux jours et horaires habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie aux heures et jours d'ouverture ainsi que sur le registre dématérialisé précité.

101661600

101671800

MOS22-VI